

Non à la notation, trois fois non aux entretiens d'évaluation ! Toutes et tous en grève le 15 décembre !

Le ministère prépare cette réforme depuis des années. Les projets de décret et d'arrêté réformant l'évaluation des enseignant-e-s circulent depuis le 14 novembre. Ils remplacent à compter de la rentrée 2012 les dispositifs actuels par une modalité unique: un entretien d'évaluation tous les trois ans par le supérieur hiérarchique direct (le chef d'établissement dans le 2nd degré, l'IEN dans le 1^{er} degré). La fédération SUD éducation dénonce ce projet et appelle à construire dans l'unité la mobilisation pour son retrait. Tous les syndicats de l'Éducation Nationale exigent le retrait de ce projet de réforme, et appellent à la grève le 15 décembre (Cgt, Fo, Fsu, Snalc, Sncl, Snetaa-Fo, Sud, Unsa) sauf le SGEN-CFDT qui vient de se retirer de l'appel.

Un management sur le modèle de l'entreprise capitaliste

SUD éducation est opposé à la notation, aux inspections infantilisantes, à l'évolution différenciée des carrières... Mais les nouvelles modalités d'évaluation des personnels sont encore pires ! On passe à l'ère du management sur le modèle de l'entreprise capitaliste.

L'évaluation nouvelle reposerait tout d'abord sur

une auto-évaluation, selon des grilles fournies par l'administration. Comme les expérimentations ont déjà permis de le constater, ce processus est particulièrement pervers : on doit soi-même s'évaluer... à travers les yeux de la hiérarchie et ses critères désormais purement comptables.

Des logiques comptables et non éducatives

Que va-t-on évaluer ? En premier lieu « Les résultats professionnels obtenus par le Fonctionnaire » c'est-à-dire dans le projet d'arrêté sur l'évaluation des enseignant-e-s sa capacité « à faire progresser chaque élève ».

L'enseignant-e sera donc jugé-e sur les résultats chiffrés et donc « objectifs » de ses élèves, mesurés par la « validation des compétences », les évaluations en primaire, les examens dans le secondaire, les taux de passages et redoublements... Chacun-e sera comptable personnellement de ces résultats, devra produire du chiffre : l'humain disparaît, la dimension collective de l'acte éducatif est gommée, tout comme la dimension sociale.

Derrière cette reprise en main autoritaire se cachent également d'énormes économies. Le décret prévoit tout simplement de retenir le déroule-



ment de carrière à l'ancienneté c'est à dire le plus lent pour tous. L'entretien d'évaluation permettrait une légère accélération pour quelques uns. Quand on sait que nos supérieurs hiérarchiques (IEN, IPR, Chefs d'établissement) ont obtenu un déroulement de carrière à la plus grande vitesse, cette attaque contre nos salaires est une véritable provocation. Elle s'inscrit dans la droite logique des plans d'austérité qui prétendent nous rendre responsables de

la dette publique et nous la faire payer. En ce sens « la crise » sert la transformation entrepreneuriale de l'Ecole publique sur fond d'austérité budgétaire puisque Sarkozy, Chatel et Fillon nous promettent une rentrée 2012 avec encore 14000 postes en moins.

Sud éducation s'oppose à toute forme de salaire au mérite et revendique une augmentation uniforme pour tous

Individualisation, mise en concurrence, caporalisation

La notation-évaluation déjà mise en place pour les personnels non-enseignants a démontré sa nocivité avec l'augmentation des pressions hiérarchiques, l'infantilisation des personnels, la gestion individualisée des carrières que l'on veut désormais étendre aux enseignants.

Les plus « méritant-e-s » (c'est à dire les plus dociles) seront gratifié-e-s d'un ou plusieurs mois de réduction par rapport à l'ancienneté moyenne pour accéder à l'échelon supérieur. Ainsi le supérieur hiérarchique aura un pouvoir personnel accru : cela ne peut conduire qu'à des disparités, à

des injustices plus grandes que le système actuel, et nécessairement à l'exercice de pressions, voire à des abus de pouvoir.

Ces entretiens contribueront à opposer les personnels, soumettre chacun-e à l'arbitraire, et casser toute solidarité, toute résistance collective. Sans même parler de l'activité syndicale...

Au bout du compte, ce sont bien nos statuts qui sont menacés, puisque les faveurs du supérieur hiérarchique direct seront plus déterminantes que le respect de nos obligations de service, de nos droits, et de notre liberté pédagogique.

Le fichage des compétences pour les enseignant-e-s aussi

Ces nouvelles modalités d'évaluation des enseignant-e-s s'inscrivent dans une logique globale, celle de l'évaluation par compétences et du fichage généralisé. Après le livret de compétences pour les élèves, une circulaire récente crée en effet un « Livret de compétences » pour les enseignant-e-s eux-mêmes : officiellement un portefeuille de compétences dématérialisé.

Publiée au Bulletin Officiel (BOEN n° 13 du 31 mars 2011) cette circulaire indique dans son point 3 : « *Ce portefeuille de compétences dématérialisé*

peut enregistrer les appréciations et conseils des inspecteurs pédagogiques territoriaux et des conseillers mobilité carrière. Il est mis en place dès l'année de stage. Il s'appuie sur le référentiel de compétences fixé par l'arrêté du 12 mai 2010. »

Des compétences pourront être validées par des formations professionnelles pendant les vacances, ce qui donnera droit à accéder à des postes à profil, autre instrument d'arbitraire et d'individualisation des carrières

Sud éducation :

- exige le retrait du projet de décret sur l'évaluation**
- revendique, contre le blocage des salaires et le « management » salarial, une augmentation générale des salaires et le déroulement de carrière le plus rapide pour tous.**
- appelle à la grève et à la tenue d'Assemblées Générales de grévistes pour construire les revendications et préparer les nécessaires mobilisations de 2012.**